

**PLAN
D' ACTIONS ET DE
PRÉVENTION
DES SITUATIONS
DE HARCÈLEMENT
À L'ÉCOLE**

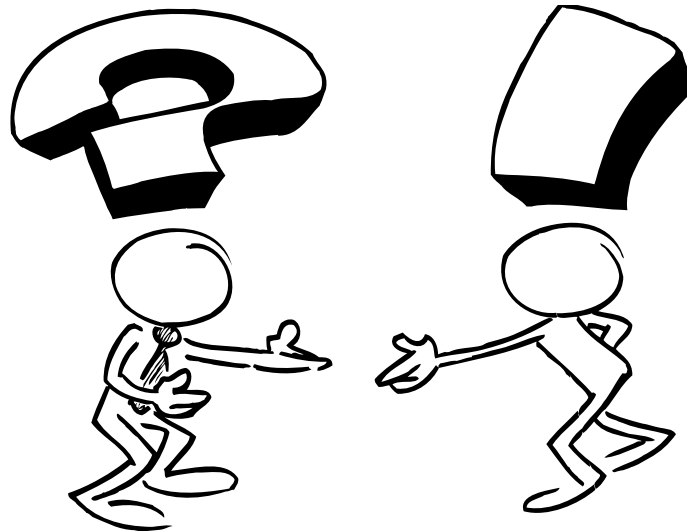




TABLE DES ACRONYMES

CO	Cycle d'orientation
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
DSI	Direction des systèmes d'information
ESII	Enseignement secondaire II
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
OEJ	Office de l'enfance et de la jeunesse
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OMP	Office médico-pédagogique
PER	Plan d'études romand
SEM	Service écoles-médias
SMS	Service de médiation scolaire - Le Point
SRED	Service de la recherche en éducation
SSEJ	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse



TABLE DES MATIÈRES

Le harcèlement à l'école, un phénomène de groupe	4
Définition	4
Effet de groupe	5
Effet du groupe	5
Intervenir tôt	5
Les acteurs impliqués, rôles et conséquences	7
L'élève victime	7
L'élève harceleur	7
L'élève témoin	8
Le plan d'actions et de prévention de l'État de Genève	9
Agir maintenant	9
Climat scolaire...	9
... et santé publique	9
Briser la loi du silence	10
L'implication du DIP	10
Prévenir...	11
... et agir	11
Mesures du plan d'actions et de prévention	12
Mesure 1 : [mesurer] le harcèlement	12
Mesure 2 : [former] les professionnel-e-s	12
Mesure 3 : [agir] en cas de harcèlement	13
Mesure 4 : [informer] sur le harcèlement	13
Ressources à disposition	15
Demander de l'aide	15
Trouver des infos	15
Liens utiles	15



Pour le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), la lutte contre le harcèlement entre pairs à l'école constitue un enjeu éducatif majeur et s'inscrit dans son action de lutte contre le décrochage scolaire et dans les objectifs de l'école inclusive. Afin de combattre le harcèlement entre élèves, qui constitue la forme de violence scolaire la plus répandue, le DIP, soutenu par la Confédération dans le cadre du programme national « Jeunes et violence » de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a élaboré et dûment testé – pour une mise en œuvre cantonale sur trois ans – un plan d'actions et de prévention.

LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, UN PHÉNOMÈNE DE GROUPE

Définition

Le harcèlement se définit comme une forme de violence constituée d'actes agressifs intentionnels – caractérisés par la répétition et l'abus systématique de pouvoir – et perpétrés par un individu ou un groupe d'individus à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre seule¹. Cette violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes : verbale, physique, morale, voire sexuelle. À l'école, le harcèlement entre pairs constitue la forme de violence scolaire² la plus répandue, mais aussi la plus discrète.

Le harcèlement est un enchaînement d'agressions dont la répétition sur la durée provoque une véritable souffrance psychologique de la victime et instaure un rapport de domination du-des harceleur-euse-s sur la victime. L'oppression et l'humiliation ressenties créent un

¹ Dan Olweus, *Violences entre élèves, harcèlement et brutalités – Les faits, les solutions*. Paris : ESF éditeurs, 1999, 208 p.

² Eric Debarbieux, *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école*. Bordeaux : Observatoire international de la violence à l'école, avril 2011, 49 p. (http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2011/12/refuser_l_oppression_quotidienne_la_prevention_du_harcelement_al_ecole_174645.pdf).

sentiment d'insécurité permanent chez la victime, tant dans l'enceinte de l'école qu'en dehors. C'est le cas, en particulier, du [cyber]harcèlement qui atteint les victimes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où qu'elles soient³.

Le harcèlement est un **phénomène de groupe**, impliquant non seulement victime et harceleurs mais aussi la participation de témoins. **La peur, partagée par tous les acteurs (victime, témoins et harceleurs), induit et renforce la loi du silence.** Le harcèlement se construit sur la base des micro-violences du quotidien – espacées, répétées – qui se déroulent le plus souvent **hors du regard des adultes.**

Des adultes qui peuvent même parfois avoir tendance à minimiser ces épisodes de micro-violences (bousculades, rumeurs, rejets, moqueries, surnoms, etc.). Mal identifiés ou diagnostiqués trop tardivement, ces événements mineurs en apparence (qualifiés de « jeux d'enfants », justifiés par « il faut que jeunesse se passe », etc.) peuvent aller jusqu'au suicide.

Effet de groupe

A l'origine du harcèlement, il y a chez la victime une « différence » que le groupe juge dérangeante. Le harcèlement ne doit donc pas être pensé comme une série d'actes individuels entre deux élèves, un harceleur et sa victime, mais comme un phénomène de groupe où plusieurs élèves, dont les témoins qui se rallient, harcèlent une même victime considérée comme bouc émissaire. Il s'agit d'un système complexe aux frontières floues et surtout dynamiques, au sens où les rôles peuvent évoluer dans le temps et selon les lieux.

Effet du groupe

Ainsi, le groupe influence la position de chaque acteur, en particulier celle du harceleur qui fédère d'autres élèves. Aucune position dans le groupe n'est figée, le harceleur peut aussi perdre son influence dès lors que les témoins n'adhèrent plus aux motivations du meneur. La dynamique de groupe peut ainsi conduire des élèves « témoins » à participer (devenir harceleurs à leur tour), désapprouver (ne pas regarder) ou intervenir (dire stop).

Intervenir tôt

L'émergence du harcèlement se fait dans l'ombre. C'est pour cette raison qu'il faut aiguïser le regard de chaque membre de la communauté éducative à détecter l'invisible, d'autant plus que la victime ne peut se défendre seule. Toutes les recherches montrent que le rôle de l'adulte est fondamental. Il doit pouvoir intervenir très tôt, en amont d'une situation de harcèlement avérée. Il doit être garant du respect des règles de vie et réintroduire la notion de « bien vivre ensemble ».

³ Marie-Estelle Pech, "Ils pensent qu'insulter via Internet, ça reste virtuel" in Le Figaro. Paris : Le Figaro, janvier 2012 (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/01/24/01016-20120124ARTFIG00380-ils-pensent-qu-insulter-via-internet-ca-reste-virtuel.php>).

En effet, une absence de regard sur les mécanismes de construction du groupe et d'aide à son fonctionnement favorise la mise en place de situations de harcèlement. Les enfants et les adolescents sont extrêmement sensibles au défaut de cadre structurant donné par les adultes.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS, RÔLES ET CONSÉQUENCES

L'élève victime

La victime de harcèlement est, bien entendu, la première concernée sur laquelle l'attention des professionnel-le-s et des familles doit se concentrer. Les conséquences pour les élèves victimes sont nombreuses et peuvent s'exprimer à court, moyen et/ou long terme : difficultés scolaires, impact sur les liens sociaux, mais aussi conséquences sur la santé. Si les formes et les conséquences sont impossibles à décrire de manière exhaustive, les élèves concernés ressentent cependant tous le sentiment d'être seuls, dépourvus, honteux et parfois même coupables face aux harceleurs, ce qui a pour conséquence un repli et une perte de confiance en eux-mêmes et envers les autres, y compris les amis proches, les professionnel-le-s ou encore les familles.

Le harcèlement peut être à l'origine de difficultés de concentration, de troubles de la mémoire, ou encore d'absentéisme, autant de conséquences qui auront un impact direct sur les chances de réussite scolaire. Si les événements sont ponctuels, les conséquences quant à elles ne sont hélas pas limitées aux épisodes de harcèlement, mais accompagnent l'enfant-l'adolescent-l'adulte : le sentiment permanent d'insécurité et d'abandon malgré la présence des amis et des adultes ou encore des troubles psychologiques et émotionnels importants susceptibles d'affecter ces enfants, allant jusqu'à des conséquences irréparables dans les cas extrêmes⁴. Paradoxalement, l'élève harcelé peut aussi arriver lui-même à recourir à la violence comme seul moyen d'expression. Dans ce cas, la violence peut être exercée contre lui-même.

L'élève harceleur

Il est intéressant de noter que harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de caractéristiques sur le plan des vulnérabilités⁵, en particulier le mal-être et la faible estime de soi. C'est cette estime de soi qui amène le plus souvent le harceleur à faire usage de la violence comme exutoire et moyen de positionnement social dans un groupe. Ces aspects ne devront pas être ignorés lors de la prise en charge.

Les conséquences pour l'élève harceleur s'inscrivent dans le moyen et le long terme. C'est pourquoi la prise en charge doit être précoce. Car en cas d'exclusions et de sanctions à répétition, cet élève risque de développer une méfiance vis-à-vis des adultes tout en cherchant à

⁴ *Un à deux élèves par classe sont victimes de harcèlement en Suisse*. Genève : RTS, 19h30, "Grand format", avril 2015 (http://www.rts.ch/info/suisse/6718365-un-a-deux-eleves-par-classe-sont-victimes-de-harcèlement-en-suisse.html?rts_source=rss_t).

⁵ Ibidem

maintenir sa position de dominant. Pour ce faire, il peut être amené à adopter des comportements de plus en plus violents.

De plus, la méfiance envers les adultes et les exclusions constituent les principales causes de contre-performances scolaires qui peuvent conduire l'élève harceleur non seulement à un sentiment d'échec scolaire, mais aussi social (cercle vicieux). En outre, les nombreuses études qui se sont penchées sur les conséquences à moyen et long terme démontrent une relation étroite entre le fait d'avoir été harceleur et des troubles de la socialisation^{6/7/8/9}.

L'élève témoin

Pour la majorité des élèves témoins, c'est le sentiment d'insécurité qui prédomine. Ce sentiment d'insécurité et la peur de devenir victime peuvent conduire certains élèves à passer à l'acte pour maintenir leur position au sein du groupe, au lieu de rejeter les comportements normalement jugés inadéquats. Ce passage à l'acte s'accompagne d'un fort sentiment de culpabilité et de mauvaise conscience pour ne pas avoir dénoncé des faits par crainte de représailles, voire pire d'avoir pris part à des actes de harcèlement en dépit de ses propres valeurs et convictions, et ce, malgré des tentatives de rationalisation envers eux-mêmes et les autres (« je n'avais pas le choix », etc.).

Enfin, le public est un acteur indispensable au harceleur. En effet, sans spectateurs, le harceleur ne dispose pas de moyens d'asseoir son influence sur le groupe. L'attitude des témoins sera déterminante pour faire stopper le harcèlement ou au contraire le renforcer. Les témoins peuvent ainsi être défenseurs, outsiders ou supporteurs. Le sentiment de confiance envers les adultes et le comportement de ces derniers aura une influence essentielle sur les choix que feront les témoins : devenir agresseur, rester passif, ne pas intervenir, ou s'interposer, prendre la défense et orienter la victime vers un adulte. Le rôle de l'adulte est alors fondamental, il devra écouter et protéger non seulement la victime, mais aussi le témoin.

⁶ L'usage de drogues est plus élevé chez les 27 à 32 ans ayant été harceleurs, 30.9% alors que les non harceleurs 17%. Source : Education Nationale.

⁷ *Agir contre le harcèlement à l'école*. Paris : Education Nationale, octobre 2011, 6 p. (<http://www.ac-grenoble.fr/ien.voiron3/IMG/pdf/les-consequences-du-harcelement.pdf>).

⁸ David P. Farrington, Maria M. Ttofi, *Bullying as a predictor of offending, violence and later life outcomes*. Cambridge : Institute of criminology, 2011.

⁹ Dan Olweus, *Bullying at school*. Oxford : Blackwell Publishing, coll. "Understanding Children's worlds", 140 p.

LE PLAN D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DE L'ÉTAT DE GENÈVE

Agir maintenant

Il est extrêmement important de souligner que harceleurs, harcelés, mais aussi témoins sont tous exposés aux conséquences néfastes du harcèlement. Le harcèlement est ainsi l'affaire de tous, car il expose tous les élèves à des répercussions potentiellement importantes sur leur scolarité, qu'ils le veuillent ou non. Ainsi, le harcèlement à l'école est lourd de conséquences à court, moyen et long terme pour tous les élèves impliqués. La lutte contre le harcèlement constitue donc un enjeu éducatif majeur pour le DIP, garant d'un cadre de vie favorable à la réussite de chaque élève. En effet, l'école constitue un cadre d'apprentissage non seulement des connaissances (instruction), mais aussi des valeurs humanistes et citoyennes (éducation).

Climat scolaire...

Tous les chercheurs s'accordent pour donner une place très importante à la bonne qualité du climat scolaire comme facteur de protection contre le harcèlement entre pairs à l'école¹⁰. Assurer un bon climat scolaire équivaut à lutter contre toutes formes de violences et de discriminations et permettre à chaque élève de vivre une scolarité en toute sérénité.

Élèves témoins, parents, enseignant-e-s et professionnels de la santé et de l'éducation : chaque personne concernée par le harcèlement doit pouvoir prévenir ce danger et – quand il existe – être en mesure d'intervenir en le signalant et en accompagnant l'élève qui en est victime. La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous.

...et santé publique

Considéré comme un problème de santé publique, le harcèlement a fait l'objet de différentes études en Suisse romande, qui ont permis de déterminer que le phénomène concerne entre 5 à 10% des élèves, soit un à deux enfants par classe en moyenne¹¹. Selon ces études – en particulier deux, l'une menée en valais en 2012^{12/13} et l'autre à Genève en 2012¹⁴ –, un enfant harcelé a quatre fois plus de risques de commettre une tentative de suicide à l'adolescence suite à un sentiment d'impuissance, de culpabilité, d'anxiété et d'isolement. Bien que le phénomène ne soit pas nouveau, il est à relever qu'il est devenu

¹⁰ Stuart W. Twemlow et al, *Premeditated mass shooting in schools : threat assessment*. USA, 2001, 3 p.

¹¹ *Un à deux élèves par classe sont victimes de harcèlement en Suisse*. Genève : RTS, avril 2015 (<http://www.rts.ch/info/suisse/6718365-un-a-deux-eleves-par-classe-sont-victimes-de-harcelement-en-suisse.html>).

¹² *Harcèlement entre pairs à l'école : agir dans les tranchées de l'école*. Sion : Institut universitaire Kurt Bösh (IUKB & Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS), mai 2013, 178 p.

¹³ *Harcèlement entre pairs* in Résonances, mensuel de l'Ecole valaisanne. Sion : HEP-VS, numéro 2, octobre 2012, 56 p. (http://www.resonances-vs.ch/index.php?option=com_rokdownloads&view=file&task=download&id=382%3AAno-2-harcelement-entre-pairs&Itemid=36).

¹⁴ *Harcèlement et cyberharcèlement : enquête de victimisation dans les écoles genevoises et mesures*. Genève : SRED, 2012.

plus actuel, en raison notamment du développement des nouvelles technologies (réseaux sociaux, téléphones portables, etc.) qui amplifient le champ d'action du harcèlement bien au-delà des cours de récréation et des temps scolaires. Le harcèlement est un problème de société, mais aussi de santé publique et à ce titre, des mesures sont nécessaires.

Briser la loi du silence

L'émergence du harcèlement se fait dans l'ombre. C'est pour cette raison qu'il faut aiguïser le regard de chaque membre de la communauté éducative à détecter l'invisible. Toutes les recherches montrent que le rôle de l'adulte est fondamental, il doit pouvoir : intervenir en amont d'une situation avérée de harcèlement ; être le garant du respect des règles de vie et de la notion de « bien vivre ensemble ».

En effet, une absence de regard sur les mécanismes de construction du groupe et une absence d'aide à son fonctionnement peuvent favoriser la mise en place de situations de harcèlement. Les enfants et les adolescents sont extrêmement sensibles au défaut de cadre structurant donné par les adultes.

Mais les adultes (professionnels et familles) sont souvent eux-mêmes démunis et désarmés face aux cas de harcèlement (qu'ils soient potentiels ou avérés) : soit ils ne sont pas outillés pour les repérer, soit ils n'ont pas l'expertise pour les diagnostiquer. Souvent, ils ne savent pas comment réagir face à une situation complexe qui implique non seulement un nombre conséquent d'acteurs, mais aussi des incidences qui peuvent être importantes.

L'implication du DIP

Après une phase pilote¹⁵ – soutenue par la Confédération et conduite par le DIP en 2013-2014 – qui a montré que les élèves souhaitent plus de répression vis-à-vis des harceleurs, plus de surveillance, plus de soutien aux victimes et plus d'écoute bienveillante de la part des enseignant-e-s¹⁶, le DIP met en œuvre un plan d'actions et de prévention.

Ce plan prévoit une coordination forte entre les intervenants et prône une approche participative de tous les acteurs en amont et en aval du phénomène (prévention et prise en charge des cas de harcèlement)¹⁷. L'ensemble du personnel doit être formé et outillé : les enseignants, mais aussi la bibliothécaire, les infirmières, etc., ainsi que les parents. La prévention doit être de longue durée pour être efficace. L'objectif du DIP est de diminuer la prévalence du

¹⁵ Initié en 2012, le "Plan de prévention (cyber)harcèlement : mesure et agir" a été mis en œuvre en 2013-2014 par le DIP en créant un groupe transversal. Un sondage a été effectué auprès des élèves pour connaître l'ampleur du harcèlement et du cyberharcèlement dans le canton de Genève. L'étude a été conduite avec l'appui de l'Education nationale (en autre par l'utilisation du logiciel SIGNA).

¹⁶ SRED, 2012.

¹⁷ *Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du 5 juin 2014*. Genève : Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), juin 2014, 7 p.

harcèlement de 20%. Pour être efficace, la première chose à améliorer est la détection des cas (absentéisme, changement de comportement, etc.).

Prévenir...

C'est permettre aux différents acteurs de coopérer et de construire une cohérence dans l'établissement favorisant le bien vivre ensemble. Pour cette raison, le DIP s'engage dans la prévention des phénomènes de harcèlement en mettant un œuvre un plan d'actions et de prévention ayant pour objectif de fournir des clés de lecture aux professionnel-le-s du domaine scolaire. Ceci afin de leur permettre de sensibiliser les élèves au harcèlement, mais aussi d'anticiper de potentiels cas de harcèlement selon les circonstances (arrivée d'un-e nouvel-le élève, etc.).

C'est briser la loi du silence en sensibilisant tous les acteurs de l'école au phénomène du harcèlement et à ses conséquences et c'est continuer à favoriser le bien vivre ensemble.

... et agir

Outre la prévention, le plan a pour objectif de fournir des outils pratiques et efficaces aux professionnel-le-s pour pouvoir reconnaître et stopper le harcèlement. Le plan intègre ainsi un protocole de prise en charge destiné aux adultes des établissements scolaires.

MESURES DU PLAN D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION

Pour lutter contre le harcèlement à l'école et répondre à cette priorité, le DIP a défini des mesures spécifiques détaillées ci-après.

MESURE 1 | **[Mesurer]** le harcèlement

Objectifs La mesure 1 a pour objectifs d'évaluer l'importance du phénomène de harcèlement en milieu scolaire et d'en apprécier l'évolution afin de permettre au DIP de mettre en œuvre des actions ciblées.

Actions Une première enquête conduite en 2012¹⁸ auprès d'un échantillon aléatoire de classes de l'enseignement secondaire démontre que 6% des 3'000 élèves interrogés sont victimes de micro-violences hebdomadaires considérées comme relevant de harcèlement.

Des enquêtes et collectes de données permettront de suivre l'évolution du phénomène, d'étendre les connaissances déjà acquises aux élèves de l'enseignement primaire et d'évaluer les effets du plan d'actions et de prévention du département.

MESURE 2 | **[Former]** les professionnel-le-s

Objectifs Pour mieux contribuer au bien vivre ensemble en milieu scolaire, il est primordial de renforcer la formation des professionnels qui interviennent en milieu scolaire. La mesure 2 vise à :

- sensibiliser et former les adultes au repérage et à la prise en charge des situations de harcèlement à l'école ;
- renforcer la coopération et la collaboration entre professionnels au sein des écoles ;
- favoriser les initiatives et projets locaux visant à améliorer le climat scolaire et à renforcer la prévention contre les formes de violence scolaire par un plan d'actions et de prévention.

Actions Une formation spécifique pour les professionnels des établissements scolaires est mise en place. Celle-ci est structurée en deux modules créés en collaboration avec Action Innocence. Elle est suivie d'un travail d'accompagnement de l'établissement pour mettre en œuvre son propre plan d'actions et de prévention, dont la création d'un *Groupe-Prévention au sein de l'établissement* chargé de l'appliquer.

¹⁸ SRED, 2012.

MESURE 3 | [Agir] en cas de harcèlement

Objectif La mesure 3 vise à définir les rôles et responsabilités des professionnels des établissements scolaires en matière de prévention, de repérage, de prise en charge et de suivi des situations de harcèlement.

Actions **Prévention** : création d'un Groupe-Prévention de l'établissement qui a pour mission de mettre en place le plan d'actions et de prévention de l'établissement, en assurant entre autres :

- L'organisation des actions de formation continue auprès des collaborateurs de l'école ;
- La coordination des actions de prévention visant à informer les élèves et à développer leurs compétences sociales et émotionnelles ;
- La coordination des actions d'information à destination des parents.

Prise en charge de situation : un protocole-type de traitement de situations de harcèlement est élaboré et diffusé par le DIP. **Ce protocole doit être ajusté au contexte et à l'organisation de l'établissement. De même que la répartition des rôles et les procédures détaillées.** Le protocole type prévoit l'activation d'une cellule d'intervention en cas de situation de harcèlement. Si l'hypothèse d'un harcèlement se confirme, sa mission consiste alors à piloter le suivi du traitement éducatif des situations de harcèlement et à assurer le relais auprès des partenaires, en lien avec les directions générales. La cellule d'intervention veille à ce que le cas soit traité dans le cadre du droit.

MESURE 4 | [Informer] sur le harcèlement et [cyber]harcèlement

Objectif Communiquer, informer et sensibiliser un plus large public aux situations de harcèlement et de [cyber]harcèlement à l'école et faire connaître le plan d'actions et de prévention de l'État de Genève pour orienter et donner des conseils pratiques aux personnes confrontées à cette forme de violence (comment agir, où chercher de l'aide, etc.).

Actions Des fiches d'information synthétiques sont créées et diffusées. Elles sont complétées par la création d'une page internet spécifique au harcèlement sur le site du DIP.

Le Groupe-Prévention de l'établissement construit et met en œuvre une politique d'information et de prévention pour les élèves et leurs familles.

La prise en charge du [cyber]harcèlement est la même que pour le harcèlement avec toutefois les mesures ci-dessous à prendre immédiatement :

- établir des preuves (capture d'écran, impression, ne pas répondre, etc.) – en vue d'éventuelles suites judiciaires ;
- configurer les différents supports (FB, etc.) – (changement du mot de passe si piratage, augmenter la confidentialité, etc.) ;
- protection immédiate : signaler les propos illicites au fournisseur d'hébergement ou à l'administrateur de la page Internet concernée ;
- contacter la direction de l'établissement – en lien avec le médecin ou l'infirmière responsable ;
- contacter la brigade des mineurs.

RESSOURCES À DISPOSITION

Services de l'Etat	Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) 022 546 41 00 (permanence tél., lundi-vend. 8h-12h, 13h30-17h) Office médico-pédagogique (OMP) 022 388 67 00 Police cantonale de Genève 022 427 81 11 • www.ge.ch/police
Autres institutions	Service d'aide aux jeunes 147 (appel gratuit) • www.147.ch Action Innocence 022 735 50 02 • www.actioninnocence.org Site d'aide et information pour les adolescents www.ciao.ch SOS Enfants 022 312 11 12 • www.sos-enfants.ch
Liens utiles	<p>Le Service écoles-médias (SEM) du DIP a ainsi publié des recommandations et des documents explicatifs destinés au personnel éducatif en particulier, mais en accès libre pour tout un chacun :</p> <ul style="list-style-type: none">- Page internet sur le harcèlement du DIP www.ge.ch/comment-agir-cas-harcelement- <i>Réseaux sociaux : 13 conseils pour les enseignants</i>. Genève : DIP-SEM. http://edu.ge.ch/sem/system/files/ressources/telecharger/reseau_xsociaux13conseils.pdf <i>Attitudes à adopter pour les enseignant-e-s, les élèves et les parents en cas de cyberharcèlement.</i>- François Filliettaz, Marco Gregori, <i>Comprendre les réseaux sociaux numériques</i>. Genève : DIP-SEM, septembre 2011. http://edu.ge.ch/sem/node/1060/- François Filliettaz, <i>Comprendre l'identité numérique</i>. Genève : DIP-SEM, janvier 2011. http://edu.ge.ch/sem/node/1086/

Des informations et recommandations rédigées par des associations spécialisées et destinées aux parents et aux enfants – telles que Prévention Suisse de la criminalité, Educa et Action Innocence – peuvent également s'avérer très utiles :

- *My little safebook pour les parents / les adolescents*. Berne : Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), janvier 2013.
<https://www.skppsc.ch/fr/telechargement/my-little-safebook-parents/>
- *Cyberharcèlement : Agir de bon droit*. Berne : Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), avril 2014.
<https://www.skppsc.ch/fr/telechargement/cyberharcèlement-agir-de-bon-droit/>
- *Droit : aspects juridiques internet à l'école*. Berne : Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTES), 2006.
www.prevention-web.ch/doc/educaguide_droit&internet.pdf



Ce document a été élaboré avec les ressources suivantes :

- *Eduscol / Ministère de l'éducation nationale, adaptation par le comité de pilotage du projet (cyber)harcèlement du groupe «climat scolaire»*. Genève, 2014.
- *Françoise D. Alsaker, Mutig gegen Mobbing in Kindergarten und Schule*. Berne : Editions Hans Huber, Hogrefe AG, 2012